

## La révision en bref

Ces quelques lignes pour vous aider à répondre au sondage concernant le développement actuel de la révision de l'aide-menuisier-ère AFP et du menuisier-ère / ébéniste CFC.

### Qui a participé au développement :

Depuis environ trois ans, différents groupes de travail ont été créés par les deux associations responsables (FRECEM/VSSM) afin d'avoir un échantillon représentatif de notre secteur d'activité.

Ces groupes, composés d'environ 40 personnes externes à la FRECEM et au VSSM, étaient principalement composés d'entrepreneurs de toute la Suisse. Le pourcentage de Suisses romands et allemands était d'environ 50/50, le Tessin était également représenté.

Le projet est accompagné par la Haute École Pédagogique Fédérale – HEFP.

### Qui a validé :

- La Commission de Développement et Qualité D&Q et la Commission de la Formation Initiale CFI ; ces deux commissions sont également composées de professionnels et d'acteurs de la branche.
- La Confédération, par le biais du SEFRI, ainsi que les offices cantonaux de la formation via le CSFO.

### L'idée en bref :

Un titre de menuisière-ébéniste ou menuisier-ébéniste CFC avec des compétences relativement similaires à aujourd'hui. La formation resterait sur 4 ans et garderait le niveau d'exigences d'un CFC. Le changement s'opérerait principalement au niveau des approfondissements (approfondissement = compétences de base approfondies par des exigences plus élevées).

Actuellement, il existe 4 orientations : menuisier-ère ; ébéniste ; charron ; fabricant de skis.

Il est clair que la diversité de notre secteur et des entreprises en Suisse ne permet plus un approfondissement sur un secteur d'activités telles que porte, fenêtre, agencement, menuiserie, fabricant de skis, etc.

Regrouper toutes les compétences actuelles et futures (projection à 15 ans) sous un généraliste est également irréaliste sur une formation de 4 ans. Le but est d'offrir à l'apprenti-e les outils nécessaires pour être attractif.ve auprès des entreprises. Une première interrogation sur les besoins actuels des entreprises a été faite. Les entreprises ont aujourd'hui besoin de collaborateurs à la production et à la pose. Ces deux profils sont reconnus aujourd'hui et des compétences précises sont attendues lors de l'engagement. La partie administrative et la préparation de travail prennent toujours plus de place dans le quotidien des entreprises. La révision nous permettrait d'offrir un soutien au bureau technique et à l'atelier, avec un menuisier-ère-ébéniste CFC ayant des compétences réelles en matière de planification. On pourrait ainsi également attirer dans nos entreprises un nouveau profil d'apprentis. À préciser que ce profil n'est pas un dessinateur CFC et reste à un niveau d'attentes pour un CFC.

Il est important de garantir une formation de base, dite généraliste, avec des approfondissements.

Le choix entre l'approfondissement, la planification, la production ou la pose serait une obligation. Cependant, il devrait se faire en fin de 2e année, début de 3e année. L'entreprise devra alors être claire sur l'approfondissement qu'elle propose, car elle n'est pas dans l'obligation de proposer les 3 approfondissements.

Les divers critères pris en considération ont abouti sur une formation de base de 6 semestres et un approfondissement sur 2 semestres (total de 8 semestres sur 4 ans).

Les critères examinés ont conduit à une formation de base couvrant la majeure partie du programme, avec une accentuation particulière sur 2 semestres d'approfondissements. Cette structure se compose de 5 semestres dédiés à la formation de base, suivis de 2 semestres d'approfondissement, le dernier semestre étant réservé à la préparation et à la réalisation des examens.

Il est important de noter qu'aucun cours CIE n'est dispensé pendant ce dernier semestre.

Afin de répondre à la contrainte des effectifs de classes et de garantir une formation suffisamment généraliste pour obtenir un titre général de menuisier-ère ébéniste CFC sans les étiquettes de l'approfondissement, la transmission des compétences se ferait comme suit sur les 3 lieux de formation :

**À l'école professionnelle** : contenu des cours identique\* sur la totalité de la formation, pas de séparation de classe en fonction de l'approfondissement choisi.

\*Une possibilité existe d'avoir 40-60 leçons différentes sur les 4 ans. Cette option n'a pas été choisie par le groupe de révision mais reste en réserve dans le cas où il s'avèrerait nécessaire d'avoir un approfondissement en école professionnelle. Si cette voie est choisie, elle serait définie dans l'ordonnance fédérale et deviendrait donc une exigence pour toutes les écoles.

**Au centre CIE** : contenu des cours identique dans la formation de base durant les semestres 1 à 5. Les semestres 6 et 7 sont dédiés à l'approfondissement choisi. Il n'est pas possible d'avoir des cours au 8e semestre. *Exemple : sur 45 jours de CIE au total – il faudrait définir un nombre X de jours pour la base et un nombre Y de jours à répartir sur les 2 semestres.*

Le nombre actuel de jours resterait identique ou augmenterait légèrement si nécessaire.

Les centres de cours interentreprises ne seraient pas forcés d'offrir les 3 approfondissements. Dans le cas où un canton déciderait, pour des raisons d'effectifs ou d'infrastructures, de ne pas ouvrir une classe, il serait possible de faire des regroupements intercantonaux.

**En entreprise** : La formation en entreprise étant le principal lieu de formation, la base est transmise durant les 5 premiers semestres, puis les semestres 6 et 7 sont principalement basés sur l'approfondissement. L'entreprise bénéficie d'une certaine souplesse dans la transmission des compétences et peut s'adapter à chaque situation.

Si une entreprise offre les 3 possibilités, le choix de l'approfondissement se fait entre l'apprenti et l'employeur. Généralement, les affinités, les compétences et les envies sont détectables en fin de 2e année.

Pour résumer, les approfondissements seraient transmis sur 2 sites de formation que sont les cours CIE et les entreprises, la formation étant elle principalement pratique. Les connaissances générales de la profession seraient garanties par la théorie. L'idée est de se rapprocher de la réalité des entreprises.

### Prochaines étapes :

Les bases légales, ainsi que les objectifs évaluateurs précis et les procédures de qualification seront traités une fois le concept général approuvé.

### Avantages :

- En adéquation avec les besoins actuels des entreprises.
- Elargissement à un nouveau public.
- Couverture des besoins du secteur en termes de préparation et de planification de travaux simples.
- Mobilité accrue entre entreprises.
- Pas de contraintes pour les entreprises formant des généralistes.
- Les jeunes ouvriers restent compétents dans toutes les entreprises spécialisées.
- Autres...

Nous apprécions votre engagement dans ce processus et sommes ouverts à vos commentaires.

**Ensemble, construisons l'avenir de notre secteur !**